

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 9 juin 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, Mme Youssef, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Constant  
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Monany, M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 04-03 du 9 juin 2022

### **PREMIÈRE PHASE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION DES MINEUR.ES AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 – CONVENTIONS.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention conclue entre le Conseil départemental et l'État relative à l'expérimentation d'actions de prévention, de prise en charge et d'accompagnement des mineur.e.s en risque ou victimes de prostitution présentée à la Commission permanente le 9 décembre 2021,

Vu le budget départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- APPROUVE l'avenant à la convention sur la mise en place d'un dispositif expérimental visant à l'évaluation et à la prise en charge des mineur.e.s en situation de prostitution ;

- APPROUVE la convention de partenariat entre le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et l'Institut de Victimologie de Paris ;

- APPROUVE la convention de partenariat 2022-2025 entre le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et le groupe SOS - CAES 37 ;

- APPROUVE la convention de partenariat entre le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et l'association l'Amicale du Nid ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ledit avenant et lesdites conventions au nom et pour le compte du Département ;



- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont imputés au budget départemental.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*